

Note de présentation du budget primitif 2018 de la Commune de Boos

- I- Présentation générale du budget primitif

- II- La Section de Fonctionnement
 - a. Les charges de fonctionnement
 - i. Les charges à caractère général
 - ii. Les charges de personnel
 - iii. Les subventions et autres charges de gestion courante
 - iv. Les charges financières

 - b. Les recettes de fonctionnement
 - i. Les produits des services
 - ii. Les dotations de l'Etat
 - iii. La fiscalité
 - iv. La reprise du résultat

- III- La section d'investissement
 - a. Les dépenses d'investissement
 - i. Les dépenses d'entretien et achats
 - ii. Les investissements en cours
 - b. Les recettes d'investissement

- IV- La dette

I. Présentation générale du budget primitif 2018

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre

Le présent budget s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

-Section de fonctionnement : 3 691 694.14 €

Section d'investissement : 3 474 176.07 €

Le budget primitif 2018 est présenté avec la reprise des résultats soit :

- Un résultat de fonctionnement reporté de : 1 077 985.14 €
- Un résultat d'investissement (déficit) reporté de : - 810 308.44 €
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 353 907.11 €

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 691 6694.14 €

a. Les charges de fonctionnement

i. Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 776 260 .00 €, elles sont relativement stables par rapport aux prévisions budgétaires 2017. Elles restent cependant supérieures aux dépenses réellement effectuées en 2017 afin de tenir compte de l'augmentation du patrimoine communal (eau, électricité, assurance.... de la nouvelle salle des sports et de l'école maternelle) ; et du souhait de la municipalité d'améliorer le cadre de vie et le fonctionnement de certains équipements (accessibilité PMR).

ii. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 340 000.00 €. Elles sont en augmentation par rapport au budget 2017 (1 254 900.00 €). L'augmentation de la population et de la fréquentation des écoles induisent des besoins supplémentaires en personnel notamment au restaurant scolaire de l'école maternelle. Des renforcements d'effectifs sont également nécessaires au niveau des services techniques.

iii. Les subventions et autres charges de gestion courante

Les prévisions budgétaires sont en légère augmentation (134 950.00 € en 2018 au lieu de 130 100.00 €). La subvention au CCAS (centre communal d'action sociale) est stable.

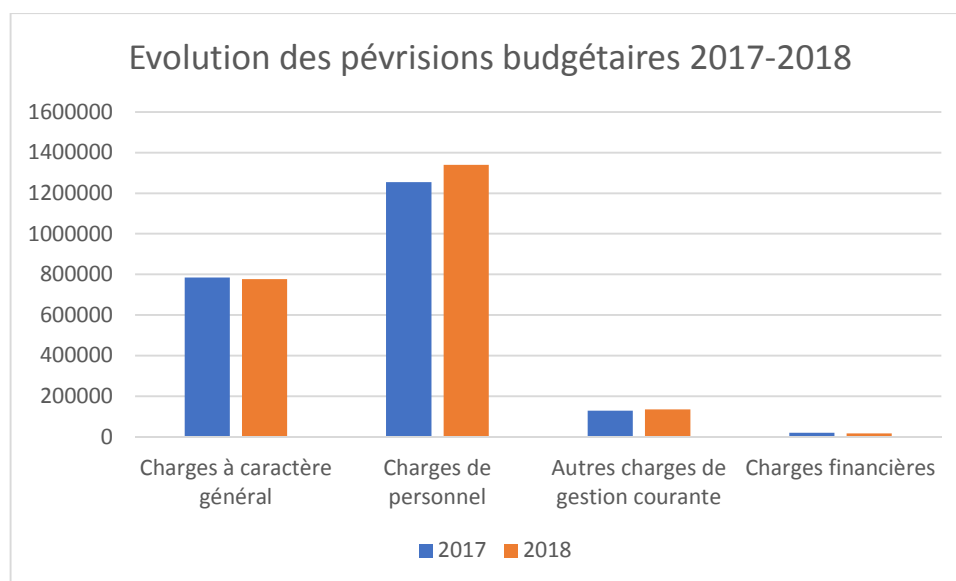
Les créances admises en non-valeur augmentent suite à des créances qui n'ont pas pu être recouvrées.

Les subventions aux associations sont en augmentation mais cela est dû à un décalage de versement de la subvention à l'association des classes de découverte.

Les indemnités des élus sont stables.

iv. Les charges financières

Les charges financières sont en légère diminution (18 000 € en 2018, contre 20 500€ en 2017). Il n'est pas prévu de réaliser de nouvel emprunt en 2018.



b. Les recettes de fonctionnement

i. Les produits des services

Les recettes provenant des services sont en légère augmentation afin de tenir compte de l'activité réelle qui a été constatée en 2017 (reprise du centre de loisirs), mais devraient être légèrement inférieures à 2017 suite à l'arrêt des temps d'activités périscolaires conséquence du retour à un rythme scolaire de 4 jours.

ii. Les dotations de l'Etat

Compte tenu du contexte national, les principales dotations (DGF, DSR....) devraient être stables, cependant la commune a bénéficié en 2017 d'une aide exceptionnelle « aux Maires bâtisseurs » dispositif non reconduit en 2018. Les dotations devraient donc être légèrement inférieures à 2017.

iii. La fiscalité

Les prévisions budgétaires tiennent compte de la majoration des valeurs locatives foncières qui a été fixée par la loi de Finances à 1.2% et de l'augmentation des bases liées aux nouvelles constructions.

Aucune augmentation des taux n'a été votée par le Conseil Municipal.

Taux d'imposition :

	2017	2018
Taxe d'habitation	12.44%	12.44%
Taxe foncière (bâti)	19.37 %	19.37 %
Taxe foncière (non bâti)	40.22 %	40.22 %

Le produit attendu s'élève à 1 071 026.00 € en 2018 (1 020 483 € en 2017).

Par ailleurs, suite à la sortie du syndicat départemental d'énergie, la commune percevra directement la taxe sur la consommation finale d'électricité, recette estimée à 70 000.00 € ;

Les différents impôts et taxes devraient donc en 2018 s'élever à 1 455 593.00 € contre 1 298 097.00 € en 2017.

iv. La reprise du résultat 2017

La section de fonctionnement intègre la reprise du résultat de l'année 2017 pour un montant de 1 077 985.14 €.

III. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

La section d'investissement s'équilibre à 3 474 176.07 €

a. Les dépenses d'investissement

i. Les dépenses d'entretien et achats

Ces dépenses (977 000 €) correspondent à l'entretien du patrimoine et l'achat d'équipements.

Les principaux travaux programmés sont la réfection de la toiture de la salle des sports, la construction de vestiaires pour le stade de football, l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles. La municipalité a également programmé la démolition de la maison située Rue Masséot Abaquesne pour créer quelques places supplémentaires de stationnement pour l'école maternelle.

ii. Les investissements en cours

Les investissements porteront sur la réfection de la place de la salle polyvalente et des études seront lancées en vue de créer un nouveau centre de loisirs.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement, les excédents de fonctionnement capitalisés.

Les recettes liées au fonds de compensation de la TVA seront supérieures à l'année 2017 (cette recette est directement liée au montant des travaux réalisés 2 ans auparavant).

La taxe d'aménagement suite au transfert de la compétence urbanisme à la Métropole Rouen Normandie et des recettes liées à cette compétence devrait disparaître mais est compensée par une hausse de l'attribution de compensation (recette de fonctionnement). Suite à l'attribution de subventions dans l'année 2017 pour la construction de l'école maternelle, celles-ci ont été inscrites au budget.

Les subventions attribuées prises en compte lors de l'établissement du budget 2017 ont quant à elles été reportées pour un montant de 770 942.57 €.

IV. La dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 1 763 656.41 € ;

L'annuité de la dette s'élève en 2018 à 110 341.19 € (en 2017 elle s'élevait à 111 106.76€)